

Hon. Sir Francis Hincks thought there would be nothing interesting in that statement. The proposed considerable expenses had been caused by calling out the militia, which had added a sum of \$200,000 to the Estimates, but for that extraordinary expenditure, it would only have been necessary to ask for votes which would not have affected the financial state of the country. He had no doubt that the surplus anticipated by his predecessor would be realized; but there might be something of a deficit caused by that extraordinary militia expense, but that would be compensated for by the surplus he expected next year. He did not think he would be required to ask the House to give him any additional Ways and Means this year.

Hon. Mr. Holton said he was expressing the opinion of the House when he said the Supplementary Estimates were of a startling character. Setting aside the expenditure on the North-West, and of \$200,000 for the Fenian invasion there was not a single one which ought not to have been included in the ordinary estimate last session. He pointed out that by that mode of dealing with the public expenditure, the House and public now knew the exact expenditure of the Government. The House would this year, as in the Province of Canada during the last ten years, have a considerable deficit. That was not a satisfactory state of affairs, nor was it such a state of the finances as the Minister had at an early part of the session led them to imagine, (hear).

Hon. Sir Francis Hincks said all would admit whether the Fenian invasion was imaginary or not. His predecessor could not foresee it.

The item of \$25,000 for lighthouses on the River St. Lawrence, was an advance of a vote for next year.

Another item of \$20,000 for Fisheries and Marine Police was also concurred in, and was voted for next year. It was only to allow them to be used in the current year.

Hon. Mr. Holton—Will the hon. gentleman deduct these from the sums already voted?

Hon. Sir Francis Hincks—Certainly.

On item for \$7,500 to meet current expenditure for the remainder of the year,

L'honorable sir Francis Hincks est d'avis que cet exposé est sans intérêt. Les dépenses considérables proposées sont attribuables à l'intervention de la Milice, ce qui a entraîné une augmentation de \$200,000 aux prévisions, mais n'eût été cette dépense extraordinaire, il n'aurait fallu que demander des crédits qui n'auraient pas nui à la situation financière du pays. Il ne doute aucunement qu'on atteindra le surplus prévu par son prédécesseur; cependant, la dépense extraordinaire pour la Milice risque d'entraîner un certain déficit, lequel sera compensé par le surplus prévu pour l'an prochain. Il ne croit pas qu'il devra demander à la Chambre des ressources financières supplémentaires pour cette année.

L'honorable M. Holton est d'avis qu'il exprime l'opinion de la Chambre lorsqu'il dit que les crédits supplémentaires sont d'une nature renversante. Mises à part la dépense relative au Nord-Ouest et celle de \$200,000 pour l'invasion des Fenians, il n'y en a pas une seule qui n'aurait pas dû faire partie des prévisions budgétaires normales, lors de la dernière session. Il fait remarquer que cette façon de traiter les dépenses publiques permet à la Chambre et au public de connaître maintenant le montant exact des dépenses du Gouvernement. La Chambre fera face, cette année, comme l'a fait la Province du Canada au cours des dix dernières années, à un déficit considérable. Ce n'est pas un état de choses satisfaisant, et l'état des finances n'est pas non plus celui que le ministre leur avait laissé prévoir plus tôt au cours de la session. (Bravo!)

L'honorable sir Francis Hincks dit que tous pourraient reconnaître si l'invasion des Fenians était imaginaire ou réelle. Son prédécesseur ne pouvait le prévoir.

Le crédit de \$25,000 pour l'installation de phares sur le fleuve Saint-Laurent est un montant anticipé sur un crédit pour l'année suivante.

On a également accepté et voté, pour l'année prochaine, un crédit de \$20,000 à l'égard des pêcheries et de la Police Maritime pour la seule raison de pouvoir l'utiliser pendant l'année en cours.

L'honorable M. Holton—L'honorable député déduira-t-il ces montants des sommes déjà votées?

L'honorable sir Francis Hincks—Certainement.

A l'égard du montant de \$7,500 pour faire face aux dépenses courantes pour la dernière partie de l'année,